



Message pour le Conseil général No. 5

Objet : Stade du Lussy - Bâtiment et terrain synthétique - Crédit d'étude

But de la dépense

Lors de l'élaboration du budget de fonctionnement 2016, un montant de CHF 10'000.- a été inscrit sous la rubrique 34.314.20 pour l'étude de faisabilité de vestiaires supplémentaires et d'un terrain synthétique dans le complexe sportif du Lussy.

Le Conseil communal a mis en place une commission d'étude regroupant 4 sociétés sportives, les acteurs communaux, ainsi que la société Realsport. L'étude de faisabilité consistait à regrouper un maximum d'activités sportives dans le secteur du Lussy. Un nouveau bâtiment regroupant la boxe, la lutte, l'athlétisme et un complément pour le club de football est planifié, ainsi qu'une salle multifonction à disposition de l'ensemble des sociétés locales. De plus, l'implantation d'une surface synthétique est prévue sur le terrain II.

Pour répondre à la loi sur les marchés publics, la prochaine étape consiste à mandater un architecte et un ingénieur afin d'établir les soumissions et la demande de permis de construire. Cette étape permettra d'affiner les premières estimations de coûts d'investissement qui sont actuellement les suivantes :

- nouveau bâtiment : CHF 4'000'000.-
- terrain synthétique : CHF 1'500'000.-

Une demande de subventionnement extraordinaire est également en cours de traitement auprès de la LORO-sport.

En cas d'acceptation de ce projet et de réalisation de ces infrastructures sportives, ce montant d'étude sera intégré au montant total d'investissement qui sera amorti à 3% selon les exigences de l'art. 53 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Plan de financement

Rubrique comptable 34.509.10

Coût total estimé à la charge de la Commune

CHF 120'000.00

A la charge du budget des investissements 2017

Financé par un emprunt bancaire

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018

Intérêts passifs	2. % sur CHF	120'000.00	CHF	2'400.00
Amortissement	15 % sur CHF	120'000.00	CHF	<u>18'000.00</u>
Total			<u>CHF</u>	<u>20'400.00</u>

Estimation des charges d'exploitation dès 2018

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit de CHF 120'000.- pour l'étude d'un bâtiment et d'un terrain synthétique dans le secteur du Lussy.

Conformément à l'art. 52 de la Loi sur les communes, cette décision est sujette à référendum.

Le Conseil communal

Châtel-St-Denis, novembre 2016